

Flash phytosanitaire du 2 juin 2023 – Grandes cultures

Pommes de terre - Mildiou

Aujourd’hui deux foyers de mildiou ont été détectés à Schmitten (district de la Singine) et un autre foyer à Lurtigen, près de Morat. Au niveau national, un total de 10 cas ont été signalés au cours des 2 derniers jours. Cette année, les premiers foyers ont déjà été signalés début mai dans des pommes de terre primeur.

Les conditions météo ensoleillées pourraient freiner la propagation de la maladie ces prochains jours. Néanmoins, dans certaines régions, l’humidité matinale et les orages restent possibles.

Nouveaux foyers : annoncez immédiatement les attaques au service phytosanitaire cantonal (voir numéros de téléphone ci-dessous) ou directement sur www.phytopre.ch. C'est le seul moyen d'informer les agriculteurs de la situation régionale. Sur le site www.phytopre.ch ainsi que <http://www.phytopre.ch/phytoapp>, il est possible de s'informer gratuitement et à tout moment de la situation actuelle. En s'abonnant, on peut consulter les prévisions d'infection.

Confusion avec les dégâts causés par les applications d’huile dans les pommes de terre de sélection. Les conditions chaudes et sèches durant la journée amènent un risque de confusion avec les brûlures provoquées par les traitements d’huile contre le puceron (vecteur de virus). En effet, les taches de mildiou ne présentent pas toujours de duvet blanc (mycélium) durant la journée. Pour être sûr-e, examinez ces taches le matin lorsqu'il y a de la rosée.

Lutte : Dans un rayon de 20 km autour des foyers, maintenez la protection des cultures. Commencez, dès la levée, avec un fongicide systémique (sauf le groupe de résistance 4).

En cas de découverte d'un foyer :

- éliminer les plantes des zones fortement atteintes, pour éviter que les spores ne contaminent les environs;
- effectuer 2 traitements à 4-5 jours d'intervalle avec un fongicide translaminaire en mélange avec un contact sporicide (Ranman Top, Mapro ou Zignal etc.);
- annoncer immédiatement le cas au Service phytosanitaire cantonal (no ci-dessous) ou directement à PhytoPRE (Agroscope, T. Musa 058/468 72 39 tomke.musa@agroscope.admin.ch).

Doryphore

Les doryphores sont présents et ont commencé à pondre des œufs. Contrôlez 10 fois 5 plantes, en examinant également le dessous des feuilles. Le seuil de nuisibilité est de 30% des plantes avec des larves ou 1 à 2 foyer par are (ceci correspond à 1 foyer ou env. 100 plantes portant des doryphores sur 20 m de long en observant deux lignes de chaque côté, soit 4 lignes observées).

La lutte à l'aide d'insecticides se pratique sur les larves. Une intervention contre les adultes est inutile. Utiliser les produits à base de spinosad (Audienz) lorsqu'un maximum de larves sont bien développées (plus de 5mm).

Le produit Audienz peut être mélangé avec des fongicides et ne nécessite pas d'autorisation spéciale. Tous les autres insecticides, à l'exception de Novodor 3 FC (uniquement contre petites larves) ou de Neem Azal (uniquement contre petites larves), nécessitent une autorisation spéciale dans le cadre des PER.

CSP – Non recours aux produits phytosanitaires (anciennement Extenso) :

La lutte contre les doryphores se limite à l'utilisation de produits contenant *Bacillus thuringensis* (p.ex. Novodor). En cas de recours à d'autres produits, ne pas oublier d'annoncer le changement à votre régionaliste par mail ou par téléphone.

L'équipe de rédaction est à disposition pour tout renseignement complémentaire ou pour une demande d'autorisation de traitement :

- | | |
|--|--|
| <ul style="list-style-type: none">• André Chassot : 026 305 58 65• Claudia Degen : 026 305 58 33• Nadège Wider : 026 305 58 73• Fanny Duckert : 026 305 56 17 | <ul style="list-style-type: none">• Jonathan Heyer : 026 305 58 71• Sandra Racine : 026 305 58 75 |
|--|--|